PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

T&T; PRESTA

SARL au capital de 2 700 euros
Siège social : 7 rue Louis Fairand, 44360 Cordemais
RCS Nantes – 987 527 652

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17 octobre 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre, à [heure], les associés de la société **T&T; PRESTA**, société à responsabilité limitée au capital de 2 700 euros, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 987 527 652, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation régulière du gérant.

ASSOCIÉS PRÉSENTS :

• M. Traboulsi Giuliano, demeurant 7 rue Louis Fairand, 44360 Cordemais
• M. Tuaula Pierre-Chanel, demeurant 15 rue de la Chênaie, 44390 Casson

PRÉSIDENCE – BUREAU

L’assemblée est présidée par M. Traboulsi Giuliano, gérant de la société, qui assume la présidence.
Il est désigné comme secrétaire de séance : M. Tuaula Pierre-Chanel.

ORDRE DU JOUR

1. Nouvelle modification de l’objet social ;
2. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

1. MODIFICATION DE L’OBJET SOCIAL

Le président rappelle que, conformément aux exigences de la DREAL, l’objet social doit être précisé afin de mentionner l’activité de transport public routier de marchandises avec véhicules n’excédant pas 3,5 tonnes de PMA.

Après en avoir délibéré, l’assemblée décide de modifier l’article 2 des statuts comme suit :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l’étranger :
• La mise en place et l’installation de matériel d’impression (photocopieurs, imprimantes, etc.) ;
• Le transport public routier de marchandises et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n’excédant pas 3,5 tonnes de PMA, ainsi que toutes activités annexes ou connexes ;
• La prise, l’acquisition, l’exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
• La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d’apport, de souscription ou d’achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de

création, d’acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
• Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu’elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l’objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d’en faciliter la réalisation ou l’extension.

2. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Fait à Cordemais, le 17 octobre 2025

Les associés :
(Signatures précédées de la mention “Bon pour accord”)

M. Tuaula Pierre-Chanel
Bon pour accord



M. Traboulsi Giuliano
Bon pour accord

